

IN WITNESS WHEREOF the undersigned, duly authorized thereto by their respective Governments, have signed this Agreement.

DONE in duplicate in English, French and Italian, the three texts being equally authoritative.

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés à cet effet par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord.

FAIT en double exemplaire en langues française, anglaise et italienne, les trois textes faisant également foi.

DONE at Toronto this 17th day of November 1977.

FAIT à Toronto ce 17^e jour de novembre 1977.

PIERRE E. TRUDEAU
For the Government of Canada
Pour le Gouvernement du Canada

MONIQUE BÉGIN

GIULIO ANDREOTTI
For the Government of Italy
Pour le Gouvernement d'Italie
GIORGIO SMOQUINO